

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2018-001 en date du 8 février 2018, M. le Président de la Communauté de Communes Sud Estuaire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs du

Lundi 5 mars 2018 au vendredi 6 avril 2018 inclus

concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CORSEPT.

Monsieur Pierre BACHELLERIE, commissaire de la Marine nationale en retraite a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur, par décision du Tribunal Administratif de NANTES n° E17000292/44 en date du 16 janvier 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique présentant le projet, l'évaluation environnementale du projet, son résumé non technique et l'avis de Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations, seront déposés à la mairie de CORSEPT, pour y être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et communiquer ses observations, propositions et contre-propositions :

- par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;

- par lettre, à l'adresse suivante :

Mairie de CORSEPT

Enquête publique révision du PLU - A l'attention du Commissaire-enquêteur

6 rue de la Mairie

44560 CORSEPT

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@cc-sudestuaire.fr en précisant dans l'intitulé « Enquête publique révision du PLU - A l'attention du Commissaire-enquêteur »

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, auprès de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CORSEPT, au cours de 5 permanences, aux jours et horaires suivants :

Lundi 5 mars 2018 de 9 heures à 12 heures

Vendredi 16 mars 2018 de 9 heures à 12 heures

Samedi 24 mars 2018 de 9 heures à 12 heures

Mercredi 28 mars 2018 de 14 heures à 17 heures

Vendredi 6 avril 2018 de 14 heures à 17 heures

Le dossier sera également consultable sur les sites internet

de la commune de CORSEPT : www.corsept.fr

de la Communauté de Communes Sud Estuaire : www.cc-sudestuaire.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront transmis à M. le Président de la C.C.S.E. dans un délai d'un mois et tenus à la disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes Sud Estuaire (Services Techniques Communautaires) et à la mairie de CORSEPT, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

A l'issue de la présente enquête, le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CORSEPT sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès M. Clément KIMMES, service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Estuaire au 02.40.27.70.12.